

DIOCÈSE DE SHERBROOKE — Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Compton) ; du 17 mars, saint Patrice (Sherbrooke et Magog) ; du 18 mars, saint Gabriel (Stratford).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 7 mars, sainte Perpétue ; du 12 mars, saint Grégoire.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du 7 mars, saint Thomas (Hudson) ; du 17 mars, saint Patrice (Hinchinbrooke).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du 7 mars, saint Thomas (Astorville (autrefois Levesqueville) ; du 17 mars, saint Patrice (Mount St. Patrick).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Du 17 mars, saint Patrice (Rawdon) ; du 18 mars, saint Gabriel (de Brandon). J. S.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque : M. l'abbé J.-G.-L. Forbes, curé de Sainte-Anne, est nommé curé de Saint-Jean-Baptiste de Montréal, en remplacement de M. l'abbé Magloire Auclair, qui se retire du saint ministère pour cause de santé ; M. l'abbé J.-A. Perron, curé de Saint-Basile, devient curé de Sainte-Anne, à la place de M. le curé Forbes.

REGLEMENT DU PROCHAIN CAREME

Par ordre de Sa Grandeur Mgr l'archevêque, nous donnons les règlements du prochain carême. Ces règlements, en vertu d'un Indult du Saint-Siège, en date du 27 janvier 1903, sont les mêmes que ceux des années dernières. Messieurs les curés voudront bien en donner connaissance aux fidèles.

1^o Il est permis de faire gras chacun des dimanches du carême à tous les repas ;

2^o T
du sam
monde
les pers
pourron

3^o To
rence à
4^o L'o
état de j

5^o Les
faire usa
repas. (C
autres joi

Les mem
des saintes
chancelleri
Cet offic
élevé au ri
6 mars.

MERCREDI, 1
VENDREDI, 3
DIMANCHE, 5
MARDI, 7